

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 7 novembre 2024 prise par le conseil communal relative à la modification du règlement-taxe pour la mise à disposition des salles communales a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 2 décembre 2024, réf. : FC05-2024-A470.

Le texte du règlement-taxe est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



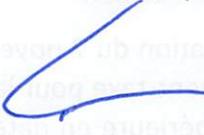
Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du .....1 1 DEC. 2024

Steinfort, le .....1 1 DEC. 2024

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal